Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 51 (1980)

Heft: 12: Bonne année

Artikel: En passant

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-824629

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

(Lots 33 et 34: Schaffner + Dr. Mathys, Bienne; lot 37 b: A. Rufer, La Neuveville; lot 39 a: P. Aubry, Tavannes; lot 39 b: Chr. Zingg, Bienne).
Le coût total de la IIIe étape de construction, après que tous les travaux seront achevés, se soldera par 61 millions de francs en chiffres ronds. Ainsi, il sera inférieur d'environ 2,8 millions de francs au devis de 1975, grâce avant tout aux prix, qui ont été plutôt bas ces dernières années sur le marché de la construction, et au faible taux de renchérissement.

5. Autres travaux prévus ou en cours

Les travaux des 4e et 5e étapes sont d'ores et déjà commencés.
La **4e** étape comprend la modernisation de l'actuelle route du Taubenloch jusqu'à Rondhâtel, avec le raccordement Frinvillier est, et la traversée du village de Frinvillier. L'achèvement de ces travaux prendra environ 4 années.
Autre réalisation en cours, celle de la **5e** étape, avec la construction du pont de plus de 400 m. de Péry. Grâce à cet ouvrage franchissant la ligne CFF et la Suze entre la Cimenterie Vigier et Péry, le village de Péry-Reuchenette sera évité par le trafic dès 1983.
La 6e étape de construction, à savoir le prolongement de la route du Taubenloch en direction de Sonceboz-Tavannes, est à l'étude. Sous la direction du géologue Dr. P. Kellerhals, de Berne, une vaste opération de sondage par forages profonds a été effectuée entre La Heutte et Sonceboz en été 1980. Ces investigations ont révélé des conditions géologiques difficiles pour la construction de ce tronçon. Ainsi, les deux boyaux de tunnel près de Tournedos, au sud de Sonceboz, se trouvent en partie situés sous une immense masse de roches friables. Une autre situation problématique est rencontrée sur le tronçon ouvert, dont une section de près de 600 m. doit traverser à flanc de coteau un terrain présentant un danger prononcé d'éboulement.
Par ailleurs, des essais de coloration étendus ont été effectués dans la région Tramelan, Tavannes, Reconvilier, La Heutte, Sonceboz, afin d'en connaître le régime hydraulique. Il ressort de ces investigations que la construction d'un tunnel sous le col de Pierre-Pertuis serait extrêmement problématique, car la source de la Birse risque très fortement d'être déviée en direction du vallon de St-Imier.
Sur la base des investigations préliminaires décrites ci-dessus, des tracés de remplacement sont actuellement à l'examen.

Bureau d'ingénieur en chef
du IIIe arrondissement
du canton de Berne

En passant

1. La Foire européenne de l'horlogerie et de la bijouterie 1981 attend plus de 80 000 visiteurs professionnels du monde

Plus de 1500 exposants, répartis sur 70 000 mètres carrés, attendront le commerce mondial de l'horlogerie-bijouterie à Bâle: du 25 avril au 4 mai 1981.

L'an passé, quelque 80 000 visiteurs professionnels ont fait le déplacement à Bâle pour examiner l'offre la plus complète qu'un continent tout entier - l'Europe, spécialisée dans cette branche - puisse présenter. A notre époque, où les nouveautés techniques et esthétiques sont produites à jet continu, une telle occasion est unique. Il est hors de doute que les visiteurs professionnels seront plus nombreux encore en 1981.
Montres, pendules, pendulettes, bijoux, joaillerie, orfèvrerie, pièces détachées et machines pour la fabrication, articles pour la promotion, décors de vitrine, outils, fournitures et appareils pour le service après vente; tout est à Bâle. Et - caractéristique propre à cette Foire - toute cette gamme est offerte par les fabricants eux-mêmes. L'acheteur a ainsi l'accès à des collections complètes et non seulement à des sélections destinées à tel ou tel marché.

2. Le gouvernement bernois se prononce pour l'inclusion de la route Bienne - Moutier dans le réseau des routes nationales

Dans une lettre adressée au Conseiller fédéral Hans Hürlimann, le Conseil-exécutif du canton de Berne recommande l'inclusion du tronçon Moutier-Bienne de la route de vallée 6 (T6) dans le réseau des routes nationales. Le gouvernement cantonal invite le chef du Département fédéral de l'intérieur à recommander aux chambres cette nouvelle classification de la T6 et, si le Parlement prend une décision favorable, à veiller à ce que l'aménagement de la T6 soit rapidement réalisé.

Le gouvernement bernois rappelle, dans sa lettre au conseiller fédéral Hürlimann, que la troisième étape d'aménagement de la T6 dans le Taubenloch crée de bonnes conditions en vue de la construction rapide de cet axe important menant jusqu'à la frontière nord du canton. En vertu d'une motion urgente acceptée par le Grand Conseil pendant la session de novembre, le Conseil-exécutif est tenu d'accorder la priorité à la route Moutier-Sonceboz-Bienne dans toutes les négociations, mesures et projets ayant trait à la construction d'une «transjurane». L'avis du parlement cantonal bernois est bien fondé, écrit le Conseil-exécutif. Il est essentiel pour l'ensemble du pays que la région du Jura Nord soit reliée au centre du pays et à la ville fédérale. La route Boncourt - Moutier - Bienne s'impose du fait que les relations et les besoins en matière de transport de la population de langue française du canton du Jura et du Jura bernois se sont principalement développés en direction de la Suisse romande. Les fréquences du trafic sur le tronçon Moutier - Bienne de la T6 et sur la T30 entre Moutier et Gänsbrunnen dont il est aussi question en vue d'un raccordement au réseau des autoroutes à Œnsingen, le prouvent également. Deux enquêtes, l'une bernoise et l'autre intercantonale, démontrent qu'en 1975 et 1976 les fréquences étaient de 4:1 en faveur du tronçon Moutier - Bienne. Il semble logique qu'une future route nationale provenant du Jura soit raccordée à la N5 au chef-lieu du Seeland qui est situé au centre de la région. Le canton de Berne recommande cette solution avec insistance et demande aussi que le tronçon Moutier - Oensingen soit inclus dans le réseau des routes nationales. En dépit d'un important appui financier de la Confédération, le canton de Berne n'est pas en mesure de mener à terme en temps utile et par ses propres moyens la route Moutier - Bienne. Une aide fédérale supplémentaire est nécessaire pour assurer l'aménagement futur de la T6, conclut le Conseil-exécutif du canton de Berne. (oid)

A nos membres

Concerne: propositions de restructuration de l'ADIJ, parues dans notre bulletin du mois de novembre.

Toutes propositions de modification, toutes suggestions nouvelles, etc., sont à faire parvenir au secrétariat de l'ADIJ, à Moutier, jusqu'au 20 janvier 1981.

Merci.